

PROCÈS-VERBAL CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-sept heures quarante-cinq, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, président, dûment convoqués.

Date de convocation : 23 février 2026

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 5

Votants : 6 (Saïda BOUACHRAOUI ayant donné procuration à Nathalie PEPIN)

Quorum atteint / Secrétaire de séance : Nathalie PEPIN

MEMBRES	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves – Président	x	
PEPIN Nathalie (nommée secrétaire de séance)	x	
BOUACHRAOUI Saïda		x
GLIÈRE Marie-Christine	x	
RUBIN-DELANCHY Christine	x	
COLLET Jean-Michel		x
AVOGADRO Noël	x	

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 19 juin 2025
3. Approbation du compte de gestion - exercice 2025
4. Approbation du compte administratif – exercice 2025
5. Affectation du résultat – exercice 2025
6. Vote des subventions – exercice 2026
7. Vote du Budget Primitif - exercice 2026
8. Questions diverses

1. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Nathalie PEPIN est nommée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2025

N° CCASD2026_01

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2025

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;

CONSIDÉRANT les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) réuni en date du 19 juin 2025 ;

Monsieur le président propose aux membres du C.C.A.S. l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025, dont chaque membre a été destinataire.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2025

Monsieur le maire informe les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) que cette décision doit être reportée à une prochaine réunion (avant le 30 juin 2026) en raison de la non-réception de ce document.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2025

Monsieur le maire informe les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) que cette décision doit être reportée à une prochaine réunion (avant le 30 juin 2026) en raison de la non-réception du compte de gestion de l'exercice 2025.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT – EXERCICE 2025

N° CCASD2026_02

OBJET : REPRISE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS DE L'EXERCICE 2025

Monsieur le président propose de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 pour le vote du budget primitif 2026. En effet, en raison d'un dysfonctionnement de l'application compte de Gestion (CDG-D), l'approbation du compte de gestion et du compte administratif seront mises à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Il est aussi proposé en annexe de cette délibération, l'état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025, faisant apparaître en fonctionnement une dépense totale d'un montant de 32 821,00 € et d'une recette totale de 32 529,57 €, constatant un déficit de 291,43 €.

Il rappelle l'approbation du compte administratif de l'exercice 2024 excédentaire d'un montant de 7 589,43 €, conformément à la délibération n°CCASD2025_03 en date du 25 février 2025. Ce qui découle un résultat de clôture final de 7 298,00 €.

Vu les dispositions de l'article R.2311-13 du CGCT, disposant qu' «en l'absence d'adoption du compte administratif à la date du vote du budget de l'exercice suivant, lorsque le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement et la prévision d'affectation sont reportés par anticipation, dans les conditions fixées au quatrième alinéa de l'article L.2311-5, les inscriptions au budget sont justifiées par la production en annexe d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels.

En conséquence, le conseil d'administration du C.C.A.S., après avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2025 pour le budget primitif 2026, faisant apparaître un déficit en fonctionnement d'un montant de 291,43 €,
- APPROUVE l'affectation prévisionnelle suivante en recette de fonctionnement, à l'article 002, la somme de 7 298,00 €.

6. VOTE DES SUBVENTIONS – EXERCICE 2026

SOU MIS EN COMMISSION DE FINANCES LE 19/02/2026

N° CCASD2026_03

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS – EXERCICE 2026

Monsieur le président expose aux membres du C.C.A.S. les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2026 :

Association	Subvention versée 2025	Proposition 2026
Associations à vocation sociale		
ADMR	1 600,00 €	1 600,00 €
AFSEP	100,00 €	
ALMA 74	200,00 €	200,00 €
APRETO	200,00 €	200,00 €
LOCOMOTIVE	200,00 €	200,00 €
ALLER PLUS HAUT	150,00 €	
France ALZHEIMER	200,00 €	200,00 €
HANDI SPORT BONNEVILLE	200,00 €	200,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR 74	200,00 €	200,00 €
ARVE REFUGIES	150,00 €	
AFM TELETHON	200,00 €	200,00 €
SECOURS POPULAIRE Français	200,00 €	200,00 €
ESPACE FEMMES	200,00 €	200,00 €
AFTC Haute-Savoie	100,00 €	100,00 €
La Ligue contre le Cancer	200,00 €	
GIS France	100,00 €	
SEPAS Impossible	100,00 €	100,00 €
Club de l'Amitié de Marnaz	200,00 €	200,00 €
Associat° d'accueil des familles de détenus	300,00 €	600,00 €
Coup de pouce - Bonneville	400,00 €	400,00 €
TOTAL	5 200,00 €	4 800,00 €
Provision pour subventions exceptionnelles		700,00 €
Total prévision budgétaire 2026		5 500,00 €

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution des subventions de l'exercice 2026 telles que proposées et présentées dans l'exposé ci-avant pour un montant total de 5 500,00 € ;
- DIT que les sommes sont inscrites au budget primitif 2026.

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2026

ANNEXE CCASD2026_06

NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF - CCAS 2026

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'«une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale de la commune et sera disponible sur le site internet de la collectivité.

Ce budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire et président du CCAS, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Le budget 2026, voté le 4 mars 2026 par les membres du CCAS, peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouvertures des bureaux.

Au cours de cet exercice, comme les années précédentes, seule la **section de fonctionnement** sera alimentée et utilisée.

Pour 2026, le budget primitif du CCAS s'équilibre à 39 000,00 € comme suit :

Recettes de fonctionnement :

Le budget CCAS est un budget autonome rattaché à la commune. Il s'équilibre par le biais d'une « subvention de fonctionnement » prélevée sur le budget principal communal, s'élevant à 24 616,92 € pour 2026.

Les autres recettes sont :

- Le report de fonctionnement de l'année 2025 (compte 002)
- Les encaisses prévues pour le portage des repas à domicile (compte 7066) et autres produits de gestion

EXPLOITATION - RECETTES		Budget 2026
<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	
002 Résultat de fonctionnement reporté		7 298,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté	7 298,00
70 Produits des services		4 000,00
7066	Redevances des services à caractère social	4 000,00
75 Autres produits de gestion courante		27 702,00
756	Libéralités reçues	3 000,00
757341	Subvention de la commune de rattachement	24 616,92
75888	Autres produits divers	85,08
77 Produits spécifiques		-
773	Mandats annulés exercice antérieur	-
TOTAUX		39 000,00

Dépenses de fonctionnement :

Les sources principales de dépenses sont celles liées à la prise en charge du repas qui sera organisé pour les aînés (compte 6234) et des colis qui leur seront offerts comme chaque année (compte 6238). L'inflation constante justifie l'augmentation des prévisions budgétaires sur ces lignes.

A cela vient s'ajouter l'achat des repas livrés à domicile, en hausse également (compte 6042).

Dans ce budget, il est aussi prévu le versement de subventions (votées en parallèle selon la liste annexée) aux associations et organismes à vocation sociale (compte 65748).

Enfin, des sommes sont allouées aux secours éventuels qui pourraient être apportés à des familles dans le besoin (comptes 65133 et 65134).

EXPLOITATION - DEPENSES		Budget 2026
<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	
11 Charges à caractère général		31 500,00
60623	Alimentation	500,00
6042	Achats de prestations de services	5 000,00
6234	Réceptions	12 000,00
6238	Relations publiques - divers	14 000,00
627	Frais bancaires	
65 Autres charges de gestion courante		7 500,00
65133	Secours d'urgence	800,00
65134	Aides	1 200,00
6574	Subventions aux associations	5 500,00
TOTAUX		39 000,00

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026

Monsieur le président donne lecture du projet de budget primitif de l'exercice 2026 présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT - RECETTES		Budget 2026
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 298,00 €
70	Produits des services, domaine, ventes diverses Dotations et participations	4 000,00 €
75	Autres produits de gestion	27 702,00 €
TOTAL		39 000,00 €

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES		Budget 2025
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	
11	Charges à caractère général	31 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	7 500,00 €
TOTAL		39 000,00 €

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté tel que présenté et exposé ci-dessus.

8. QUESTIONS DIVERSES

Une réunion aura lieu avant le 30 juin 2026 pour approbation du compte de gestion 2025, compte administratif 2025 et affectation définitive du résultat de l'exercice 2025.

Séance levée à 18h15.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité par les membres présents le 24 juin 2026.

La secrétaire,



Nathalie PEPIN

Le Président,



Yves MASSAROTTI